

DEMANDE D'EXONERATION DES DROITS DE SCOLARITE

Ne concerne que les inscriptions aux diplômes nationaux

NOM _____ PRENOM : _____ N° ETUDIANT: _____

ATTENTION

- Les dossiers incomplets, et en particulier les dossiers ne comportant pas de pièces justificatives relatives à la situation financière, ne seront pas pris en considération.
- Les dossiers doivent être déposés **avant le 1^{er} octobre, le 15 novembre et le 24 janvier 2020**. Les commissions d'exonération seront organisées dans un délai de 15 jours après la date de dépôt des dossiers
- Ne sont pas concernés les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, les pupilles de la nation, les réfugiés et demandeurs d'asile.
- Il n'y a pas de remboursement de la CVEC

Cadre réservé à l'administration

Remboursement des droits

Accepté / Montant : _____

Refusé

Motif de refus :

**Ce remboursement ne porte que sur les droits d'inscription (droits de scolarité, BU)
Correspondant à l'inscription principale à un diplôme national**

NOM : _____ **PRENOM :** _____ **N° ETUDIANT :** _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse électronique : _____ N° Tél _____

Adresse personnelle : _____

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e) Vie maritale

Enfant(s) à charge : _____ Profession du conjoint _____

Situation familiale des parents

Père	Mère
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
Profession	Profession
Revenus mensuels	Revenus mensuels
Nbre d'enfants à charge	Nbre d'enfants à charge
Situation familiale : célibataire, marié, veuf, divorcé, pacsé, vie maritale	Situation familiale : célibataire, marié, veuf, divorcé, pacsé, vie maritale

Cursus universitaire

Année du baccalauréat ou diplôme correspondant :

Années universitaires	formation universitaire suivie	Etablissement (ou pays)	résultats succès (+) échec (-)	Exonération des droits*
2019-2020				
2018-2019				
2017-2018				
2016-2017				
2015-2016				
2014-2015				
2013-2014				
2012-2013				

**Indiquer si vous avez déjà bénéficié d'une exonération des droits en tant que boursier (BO) ou suite à une demande d'exonération (DI)*

Budget mensuel de l'étudiant (à compléter précisément)

CHARGES	Montant	RESSOURCES	Montant
Loyer		Salaire régulier	
Téléphone		Salaire occasionnel	
Transports		Aide familiale	
Alimentation		Prêt bancaire	
Electricité		Bourse	
Assurance		Allocation logement	
Caution		Prestations familiales	
Mutuelle		Autre à préciser.....	
Autre à préciser.....		
.....			
TOTAL			

A FOURNIR

Pour tous :

- Lettre explicative de votre demande
- **Photocopie de la carte d'étudiant de l'UGA + photocopie du certificat de scolarité délivré lors de l'inscription avec décompte des droits payés**
- **Edition du dossier étudiant extrait d'apogée** (document à fournir **par la gestionnaire** de scolarité lors de l'envoi du dossier sous bordereaux)
- Photocopie du relevé d'identité bancaire ou relevé d'identité postal (*au nom et prénom de l'étudiant*)

- Justificatifs de votre situation financière
 - Avis d'imposition 2018 (revenus 2017) des parents et/ou de l'étudiant, le cas échéant
 - 3 derniers bulletins de salaire ou contrat de travail ou allocations de retour à l'emploi
 - Toute autre pièce justifiant votre situation ou celle de vos parents
 - Justificatif de la CAF
 - Justificatifs de dépense (loyer, transport, factures d'énergie, etc.)

Et le cas échéant :

- Notification du CROUS attestant d'un refus de bourse pour nombre de crédits ECTS insuffisants
- Copie du livret de famille
- Justificatif des ressources annuelles fourni à la préfecture (étudiants étrangers)
- Avis d'attribution de bourse (boursiers autre que CROUS)
- Attestation de rendez-vous avec l'assistante sociale (rendez-vous préconisé)

Je soussigné(e)..... atteste l'exactitude des informations fournies ci-dessus et sur les pièces jointes.

Fait à

Le

Signature

CRITERES

A titre indicatif :

Pour l'année 2019-2020, le plafond de revenus pouvant donner droit à exonération est **fixé à 750 €** par mois/personne (évaluation d'une assistante sociale).

Lors de l'examen de la demande, il sera tenu compte de la progression d'études de l'étudiant.

Exclus :

- **Diplôme non national**
- **Second diplôme de même niveau**, ou après un diplôme d'ingénieur
- **Dossier incomplet sans élément** sur les moyens d'existence ou le cursus antérieur
- **Difficultés financières non attestées**
- **Etudiants étrangers primo-arrivants en université française**
- **Stagiaires Formation Continue, étudiant apprentis et les étudiants en contrat professionnel en alternance**

Le dossier est à retirer et à retourner complété :

- Auprès du secrétariat de votre composante

Les dossiers doivent être déposés avant le :

1^{er} octobre 2019
15 novembre 2019
24 janvier 2020